

Conditions générales au programme d'affiliation ABYLIS™ pour Webmaster

Article 1

Le présent contrat est conclu entre :

ABYLIS™ Sarl, éditeur du site E-business ABYLIS.FR dont le siège social est situé :
5 chemin du Portineau – 49125 TIERCE, ci-après dénommé ABYLIS™,
RCS 444373500 Angers - SARL au capital de 7 500,00 € - Déclaration CNIL N° : 841050
ABYLIS™ Marque déposée INPI sous le N° National 03/3204344

Et le site Affilié dont les coordonnées complètes (dont nom et prénom du gestionnaire, adresse et numéro de téléphone, URL complète) figurent en fin du présent contrat, dénommé ci après l'affilié :

Ce contrat constitue un programme de partenariat et d'affiliation entre l'affilié et ABYLIS™, il n'est ni exclusif, ni limité dans le temps.

Article 2

Le programme d'affiliation proposé par ABYLIS™ permet à toute personne physique ou morale qui exploite un site Internet de devenir affilié en affichant sur une ou plusieurs pages un ou plusieurs liens, bannières, produits sous forme de FLUX RSS sur lesquels les internautes auront la possibilité de cliquer pour se rendre directement sur le site ABYLIS.FR.

En contrepartie de cet affichage de messages publicitaires et de cet apport d'internautes, l'affilié sera rémunéré par ABYLIS™ sous forme de commission sur le chiffre d'affaires généré par les visiteurs. Ces modalités de rémunération sont définies ci-dessous en article 6.

Article 3

L'Affilié s'engage à ne pas diffuser, afficher, distribuer, transmettre, publier, incorporer des liens renvoyant vers, des informations, documents, textes, images, vidéos, de nature contrefaisant, diffamatoire, raciste ou antisémite ou de façon générale tout ce qui pourrait porter atteinte à un droit protégé ou pouvant associer la marque ABYLIS™ à des propos hors la loi.

L'Affilié s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée, harceler, menacer des tiers, télétransmettre des virus informatiques, gêner, restreindre ou empêcher une utilisation optimum des ressources informatiques de ABYLIS™ ou de tiers.

Article 4

Le partenariat prend effet à la date de signature du contrat par l'affilié dans la mesure où celui ci met en place sans délai sur son site toute forme de lien, bannière ou bouton intégrant un lien vers le site ABYLIS.FR.

L'affilié dispose pour cela de liens régulièrement mis à jour sur mon compte affilié ABYLIS™.

Ce partenariat non exclusif pourra être interrompu à tout moment sans motif particulier par l'une ou l'autre des parties par l'envoi d'un simple E-mail. ABYLIS™ pourra interrompre sans délai le contrat dans le cas où l'affilié ne respecterait pas un ou plusieurs termes du présent contrat.

Article 5

ABYLIS™ assume l'entière responsabilité de l'acte de vente qui aura lieu sur le site ABYLIS.FR et les visiteurs provenant de l'affilié. En particulier, ABYLIS™ assure les prestations de traitement et de suivi de commande avec les procédures d'enregistrement du paiement, de livraison, de SAV et de garantie.

Article 6

ABYLIS™ propose à l'affilié un type de rémunération :

L'affilié recevra une commission sur les ventes effectuées sur le site ABYLIS.FR par des internautes en provenance directe de son site.

Les commandes comptabilisées pour le calcul de la commission sont aisément identifiables par la présence d'un identifiant propre à l'affilié dans les liens. En aucun cas la responsabilité de ABYLIS.FR ne saurait être mise en cause en cas d'erreur technique commise par l'affilié lors de la mise en place de ces liens sur votre site.

Le paiement des commissions sera effectué sur la base des ventes effectives, c'est-à-dire sur tout achat livré et dont le paiement a été entièrement encaissé par ABYLIS™. Si toutefois la commande venait à être annulée par le client, la commission ne pourrait être reversée à l'affilié.

Les commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaire global généré par les ventes effectives sur la base du prix de vente HT, hors frais de port, de traitement, d'emballage ou autres taxes et frais de douanes éventuels.

Préalablement à toute résiliation, ABYLIS™ se réserve le droit de proposer à l'affilié des modifications concernant le montant de la rémunération. Cette proposition sera notifiée huit (8) jours à l'avance via email. Pendant ce délai de huit (8) jours, l'affilié disposera d'un droit d'option en vertu duquel il sera possible soit d'accepter les modifications proposées, soit de les refuser. Tout refus de la part de l'affilié emportera de plein droit résiliation immédiate de l'Accord. En l'absence de réponse de l'affilié au terme de ce délai d'option de huit (8) jours, les modifications proposées seront réputées acceptées par l'affilié s'il continue d'exécuter ses obligations au titre de cet accord conformément aux conditions nouvelles résultant des dites modifications. En cas d'acceptation de la part de l'affilié, les modifications apportées à l'accord se substitueront pleinement aux dispositions précédentes.

Article 7

Pour ce contrat de rémunération, l'affilié aura un accès personnalisé sur le site ABYLIS.FR à son compte « affilié », faisant état des clics générés à titre informatif, des éventuels montants de chiffre d'affaires retenus pour le calcul des commissions.

L'affilié peut faire une demande de rémunération une fois par semaine, si ses commissions sont supérieures à 50 Euros.

La gestion et transfert de facture de commission est géré automatiquement par ABYLIS™, seul le montant souhaité est à mentionner par l'affilié, dans la mesure où son compte est créditeur.

A réception de ces éléments, ABYLIS™ vérifiera les informations transmises, et procédera au règlement par chèque des commissions dues à l'affilié.

ABYLIS n'effectuera aucun paiement à l'affilié tant qu'elle n'aura pas reçu le présent contrat de collaboration signé en deux exemplaires.

Article 8

Le client apporté par le biais de l'affiliation est attribué automatiquement à l'affilié à compter de la première vente enregistrée et payée par le client. Ce client reste alors attribué à l'affilié pour la durée du présent contrat.

Dans le cas où ce client effectuerait d'autres commandes en direct sur ABYLIS.FR, les commissions restent attribuées à l'affilié.

Cependant, si ce client utilise un autre lien affilié à ABYLIS™, ce client lui sera alors attribué.

Article 9

En cas de litige sur le présent contrat, les parties s'engagent à tenter de trouver un accord amiable.

Si elles ne parviennent pas à cet accord, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce d'Angers, le présent contrat est régi par le droit français.

Fait à Tiercé, le (compléter la date) : _____ en double exemplaire

Signature de l'Affilié

Signature ABYLIS™
Franck Cadeau, le Gérant

Représentant légal de l'affiliation

Nom, prénom :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Fax :

URL du site Web :

Contrat à retourner signé en deux exemplaires originaux à :

ABYLIS™

Contrat Affiliation

BP 40037

49125 TIERCE (France)

Ou par FAX au 02 41 42 94 74 en un exemplaire

(Un exemplaire dûment signé par ABYLIS™ sera renvoyé à l'affilié dans les meilleurs délais).

(Aucune rémunération ne pourra être versée à un affilié avant réception par ABYLIS des deux exemplaires du présent contrat signé par l'affilié).